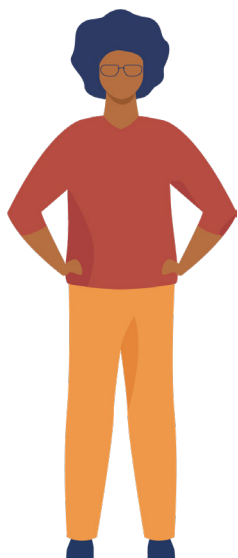
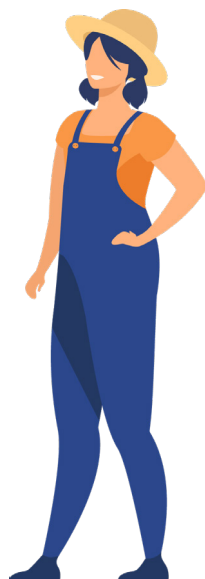


Pour qui ?

Les salariés du **secteur privé** et public et demandeurs d'emploi



Les membres d'une **profession libérale**, les **commerçants** et les **artisans**



ESPACE DOCUMENTAIRE

Pour vous soutenir dans vos démarches de maintien en emploi, nous mettons à votre disposition un espace documentaire. N'hésitez pas à le partager à vos salariés !

Disponible ici sur www.amet.org



Vous aurez accès à tout ce qu'il y a à savoir sur le maintien en l'emploi des salariés et de l'accompagnement que nous vous proposons. Ci-dessous des exemples de documents :

- Le rendez-vous de liaison
- La visite de pré-reprise
- Je suis en arrêt de travail. Que faire ?
- etc.



pdp@amet.org

01 49 35 82 80

BILAN DE COMPÉTENCE

- MAINTIEN EN EMPLOI -

Document conçu et réalisé par AMET Santé au Travail - Siret: 78565959500020

Crédits photos : ©Flaticon ©Freepik



www.amet.org

Tout savoir sur le bilan de compétence

Le bilan de compétences est une démarche personnelle, un point sur vos objectifs de carrière et de développement, une réflexion sur vous et votre avenir professionnel.

Rendez-vous sur le-bilan-de-competences.com

Près de 1600 centres de bilan disponibles



Financement de votre bilan

? **Pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi :**
via moncompteformation.gouv.fr à travers le CPF

? **Pour les agents du secteur public :**
via les services formation ou RH de votre organisation

? En autofinancement

Pour faciliter l'émergence d'un projet personnel et professionnel, le bilan permet d'analyser :

 vos compétences

 vos motivations

 vos aspirations

Pourquoi faire un bilan ?

■ IDENTIFIER ET APPRÉCIER

- Vos compétences professionnelles
- Vos capacités personnelles
- Vos intérêts professionnels, vos valeurs

■ FAIRE LE POINT SUR VOTRE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Analyser vos expériences de vie et de travail
- Anticiper un changement
- Vous projeter dans l'avenir

■ VOUS ORIENTER

- Élaborer et/ou valider un projet professionnel
- Étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne externe
- Déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet

■ VOUS FORMER

- Définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel
- Préparer la validation de vos acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme

■ VALORISER VOS COMPÉTENCES

- Vous situer par rapport au marché du travail
- Valoriser votre candidature

Comment ça marche ?

24 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 ACCUEIL

Une première séance d'accueil en présentiel avec un **échange autour de la contractualisation de la démarche et des informations**

2 INVESTIGATION

- **Ateliers en présentiel (8h) :**
Exploration du parcours personnel et professionnel ; la relecture du passé
- **Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel (16h) :**
Connaissance de soi ; histoire de vie au travail, exploration des intérêts personnels et professionnels, valeurs au travail, investigation du champ intellectuel, analyse des compétences, connaissance de l'environnement, enquêtes et recherches documentaires

3 CONCLUSION

Une séance en présentiel pour...

- Analyser des résultats
- Remettre d'un document de synthèse dont le bénéficiaire est le seul destinataire



Suivi du plan d'action lors d'un rendez-vous **6 mois plus tard.**